

"Une chose à la fois!" dans Le Peuple (5 février 1957)

Légende: Dans un article paru le 5 février 1957 dans le quotidien Le Peuple, organe officiel du Parti socialiste belge, Georges Bohy plaide pour la consolidation du Marché commun dans le cadre de la CEE avant d'entamer l'adaptation de l'économie des Six à l'établissement d'une zone de libre-échange. À son avis, il n'est pas raisonnable de vouloir réaliser en même temps des réorientations vers l'intérieur et vers l'extérieur du Marché commun.

Source: Le Peuple. 05.02.1957. Bruxelles: Le Peuple.

Copyright: (c) Le Peuple

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"une_chose_a_la_fois_"_dans_le_peuple_5_fevrier_1957-fr-6e46e5a6-f980-4c58-b862-2fa9f2d3b547.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Une chose à la fois !

Par Georges Bohy

Les faits

La hâte avec laquelle l'Organisation Européenne de Coopération Economique poursuit l'étude de l'établissement d'une zone de libre échange, le propos clairement affirmé de certains de ses membres, et notamment des Britanniques, d'en accrocher chaque étape aux étapes et réalisations du Marché Commun, paraissent avoir provoqué, en France, une certaine nervosité. On assure même — et peut-être sera-ce chose faite quand paraîtront ces lignes — que le gouvernement français opposera, au projet de l'O.E.C.E, un contre-projet. Aussitôt, des manifestations de mauvaise humeur, voire de colère, se font jour. La France ne serait européenne que du bout des lèvres. Elle n'aurait adhéré au Marché Commun que par crainte d'un isolement économique et politique asphyxiant. Les répliques hautaines et maladroites de certains nationalistes français, déclarant qu'il y a, dans l'unanimité des milieux parlementaires du Palais Bourbon et du Luxembourg, une hostilité *de principe* à la zone de libre échange, n'arrangent pas les choses.

Pas de protectionnisme à six

Il est certain que les pays européens qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pu ou n'ont pas cru pouvoir s'associer au Marché Commun, s'inquiètent, tant de la force d'expansion qu'il représente et de son pouvoir concurrentiel, que du risque d'un affaiblissement de leurs échanges avec les pays de la Communauté. La zone de libre échange est, avant tout, pour eux, une parade à ces dangers.

Notre point de vue, pour différent qu'il soit, rejoint un peu le leur. Certes, nous attendons du Marché Commun un accroissement de nos échanges avec les autres partenaires. Mais nous n'aimerions pas que cet avantage fût partiellement absorbé ou compensé par une chute de notre mouvement d'affaires avec d'autres pays, et spécialement avec la Grande-Bretagne. Les Belges sont donc, dès l'abord, favorables à l'établissement d'une zone de libre échange. Cette réaction est au surplus, chez nous, naturelle. La Belgique a toujours été libre échangiste. En participant à Benelux, au Marché Commun, à une zone de libre échange, nous n'innovons pas : nous persévérons dans notre politique traditionnelle. Nous n'alignons pas notre politique sur celle de nos partenaires ; nous demandons à nos partenaires d'aligner leur politique sur la nôtre. Enfin, comme, au-delà d'une politique économique et commerciale, il y a la politique tout court, nous disons tout net que la Communauté des Six peut et doit resserrer les liens politiques, la solidarité politique entre les Six, mais ne doit ni ne peut avoir pour effet de relâcher les liens si péniblement assujettis, au sein du Conseil de l'Europe et du Traité de Bruxelles révisé en Traité de Paris, entre les Six et les autres pays de l'Europe libre.

Oui, nous sommes pour une zone de libre échange.

Et pourtant, nous comprenons certaines résistances françaises à son édification trop hâtive.

C'est la faute à Colbert !

Car s'il n'est pas vrai, qu'à part les nationalistes d'extrême droite, d'une part, et les communistes de l'autre, il y ait au Parlement français une hostilité *de principe* à la zone de libre échange, il est, par contre, tout à fait exact qu'il se manifeste, sur tous les bancs de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République, un non-consentement à son édification trop rapide.

Nous disons plus haut que pour nous — et quand je dis nous, il ne s'agit pas seulement de la Belgique, mais de tout le Benelux — aucune réforme libre échangiste n'exige le bouleversement de notre politique traditionnelle. Toute l'économie française, au contraire, est, traditionnellement, et de longue date, protectionniste. Elle l'est depuis Colbert. Elle l'est depuis trois cents ans. Et elle l'a été d'une manière constante, si on en excepte, de 1860 à 1870, les dix années de l'Empire libéral. Toute la révolution industrielle et toute l'orientation des courants commerciaux se sont accomplies, en France, sous le signe et

sous le bouclier du protectionnisme. On peut regretter un fait, lancer l'anathème aux Bourbons, aux Bonaparte et aux trois Républiques. Mais un fait est un fait, et on serait assez mal venu d'en faire grief à la Quatrième République, qui, en souscrivant au Marché Commun, a entrepris un renversement bien difficile, puisqu'il ne s'agit de rien de moins que de mettre bas les obstacles accumulés au cours de trois siècles.

Or, voici qu'au moment où la France réalise cet effort, rendu plus pénible, et, pour tout dire plus inquiétant par ses difficultés économiques et financières présentes, on l'invite à faire davantage. Adhérer au Marché Commun c'était pour elle ramer à contre courant, mais voici que, brusquement, on recule les limites de la course. Qui s'étonnera qu'elle s'en énerve ?

Si j'ose cette image : on l'a invitée à grimper un escalier raide et inconmode. Puis, cependant qu'elle croit être au palier, on l'invite, sans lui permettre de souffler, à en grimper un autre, et on va jusqu'à s'indigner de son désir de reprendre haleine. Et, chose curieuse, ceux qui s'indignent le plus sont ceux qui ont le plus ardemment souhaité l'échec du Marché Commun.

Les plus raisonnables des parlementaires français et aussi ceux qui sont, avec le plus de réflexion mais aussi le plus de fermeté, attachés au destin des institutions européennes, disent : nous n'avons aucune hostilité de principe à la zone de libre échange. Mais nous avons besoin de temps. Nous avons besoin, avant un nouveau départ, d'avoir, dans une première étape, réadapté, et pour certaines, reconverti nos industries en fonction du Marché Commun, et réorienté notre commerce. Ce n'est qu'alors que nous pourrions dire, avec précision, avec honnêteté, en mesurant exactement la portée de nos engagements, de quelles dispositions doit s'assortir notre entrée dans une zone de libre échange.

Et nous ?

Et de cette attitude, que je crois correcte, je veux tirer une leçon pour nous-mêmes. La hâte qu'on apporte à l'élaboration d'un projet de zone de libre échange me paraît dangereuse : dangereuse pour son succès, que je souhaite. Dangereuse pour le Marché Commun lui-même.

On a dit et répété que celui-ci n'était pas encore fait. On a, de sa réalisation, prudemment mesuré les étapes et les sous-étapes. On les a étalées sur quinze ans, afin de permettre que les adaptations nécessaires se fassent sans heurt, que la machine économique ignore les chocs et les grippages. Est-il raisonnable de vouloir doubler cet effort d'un autre effort, de réaliser, en même temps, des réorientations vers l'intérieur du Marché Commun et vers l'extérieur, de confronter chacune de nos économies nationales avec un double problème simultané : son adaptation à l'économie des cinq autres nations communautaires et sa participation à une adaptation commune à l'édification d'une zone de libre échange. Nous avons dit pourquoi nous n'avons pas les mêmes raisons d'inquiétude que les responsables politiques français, pourquoi, au contraire la zone de libre échange est pour nous le complément souhaitable et même nécessaire du Marché Commun. Mais, ce serait compromettre tout l'édifice que de commencer l'établissement d'une zone de libre échange avant que les premiers fondements (ceux par exemple, qui correspondent à la première étape), du Marché Commun n'aient été solidement cimentés.

Plus ces assises seront fortes, plus la zone de libre échange s'y accrochera fermement. Toute autre procédure est hâte imprudente et risque d'échec.

Et il n'est pas dit que les partisans du Marché Commun aient été seuls à l'apercevoir.